



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 275 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la rivière Jacques-Cartier est l'une des plus belles rivières à caractère récréotouristique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la rivière Jacques-Cartier est un bien commun en candidature pour faire partie du réseau des rivières du patrimoine canadien;

CONSIDÉRANT QUE l'on essaie d'y introduire le saumon depuis près de trente ans;

CONSIDÉRANT QUE le parc de Shannon, récemment aménagé et à proximité d'un grand centre urbain, est fréquenté par des milliers de personnes chaque année;

CONSIDÉRANT QUE les plages en aval du rapide sont parmi les plus belles de toute la région;

CONSIDÉRANT QUE la population n'a pas été suffisamment informée;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement « Sauvons la Jacques-Cartier » considère que ce site est d'une grande valeur, qu'il est fréquenté par des milliers d'amants de la nature et qu'il doit être préservé et développé harmonieusement;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les soussignés demandent à l'Assemblée nationale :

- de cesser toute démarche visant la réalisation du projet de petite centrale hydroélectrique à Shannon;
- de procéder à un référendum sur les véritables enjeux qu'implique la construction d'une centrale hydroélectrique à Shannon;
- de soutenir le développement de solutions alternatives pour une meilleure mise en valeur de ce territoire municipal à vocation récréotouristique.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier

23 novembre 2010
Date